



Avis d'attribution

Occupation du Domaine Public

AT ODP-APP-2019-05

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Bergerac
19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08
Adresse internet : <https://www.bergerac.fr> - Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet de la consultation :

Mise à disposition d'un espace vente restauration/buvette/confiseries/crêpes sur le domaine public dimanche 14 juillet 2019 de 14h au lundi 15 /07 à 1h, surface linéaire utilisée maximum autorisée 7m.

Critères d'attribution :

- offre tarifaire variée adaptée à tous publics
- qualité et originalité des produits proposés
- traçabilité des produits facile à obtenir
- utilisation et vente de produits générant peu de déchets, utilisation exclusive contenants recyclables et protection sol espace vente

Des contrats sont signés entre la **Ville de Bergerac** et les restaurateurs débit de boissons suivants ayant répondu à un avis de publicité préalable pour occuper le quai Salvette et la place Cayla dans le cadre du 14 juillet 2019 :

- **Belgacem FERSI** pour une buvette ;
- **Philippe GIROU** pour une vente glaces à la plancha ;
- **Martin NAILLON** pour vente de bière locale ;
- **Olivier LABROUSSE** pour une buvette ;
- **Alain MERLE** pour vente crêpes glaces ;
- **Christophe TERRADE** pour une buvette ;
- **Jennifer DUPUY** pour une vente barbe à papa ;
- **Katia BUSSARD** pour vente glaces à l'italienne.

Durée de l'occupation du domaine public : le temps de la manifestation du dimanche 14 juillet 2019 14h au lundi 15 juillet 2019 1h

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00) :

- *un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 26 août 2019

Les documents communicables de la convention d'occupation du domaine public sont disponibles auprès de Guylaine DOAT au 05 53 74 66 71.